



Bulletin individuel d'adhésion au SNUDI FO 92 Année civile 2023

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Tél. portable :

Email :@.....

Fonction : Spécialisation :

Pour les directeurs, précisez le nombre de classes : 2 à 4 5 à 9 10 et plus

A titre : provisoire définitif Quotité de service : 100% 50% 75% 80% Autre:%

Etablissement d'exercice : Ville :

Echelon actuel : Corps : PE Instituteur

Date de passage au dernier échelon :/...../20.....

Syndiqué(e) au SNUDI FO 92 en 2022 : oui non

Je déclare adhérer au SNUDI FO et régler la somme de :€

Le/...../2023, à

Signature :

Syndicalisme libre et indépendant !
Le SNUDI FO est un syndicat affilié à la CGT Force Ouvrière dont l'adhésion est à l'année civile.
Les adhérents s'acquittent du montant de la carte (12 €) et des timbres syndicaux à compter du mois de l'adhésion jusqu'à décembre 2023.
Chaque année, conformément à ses statuts, l'Assemblée générale des adhérents vote le montant du timbre mensuel et celui de la carte.

Comment calculer la cotisation de base ?

Son montant annuel est en gras dans la case correspondant à votre échelon.

66% de la cotisation sont déductibles des impôts

Echelons	1 (FS)	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	HC	Cl. Exc.
Instituteurs								162€ (12.50€)	174€ (13€)	180€ (14€)	192€ (15€)		
Prof. des écoles	96€ (7€)	138€ (10.50€)	144€ (11€)	150€ (11.50€)	162€ (12.50€)	168€ (13 €)	180€ (14€)	186€ (14.50€)	198€ (15.50€)	204€ (16€)	222€ (17.50€)	250€ (19 €)	264€ (21€)
Coût réel après déduction des impôts	32€64	45€54	48€96	51€	55€08	57€12	61€2	63€24	67€32	69€36	75€48	85€	89€76

Cette cotisation comprend la carte annuelle (12€) et les 12 timbres syndicaux mensuels. Le montant d'un timbre syndical correspondant à votre grade et échelon est indiqué entre parenthèses.

- **Majorations annuelles pour les directeurs : 2-4 classes : +6€; 5-9 cl. : + 8€ ; + de 10 cl. : + 10€**
- **Contractuels : 144 €** (comme pour un PE à l'échelon 3)
- **Mi-temps et temps partiels** : cotisation au prorata de la quotité travaillée
- **Retraité : 90€**
- **AESH-disponibilité-congé parental : 19 €** (le prix d'une carte et d'un timbre syndical à 7€)

La cotisation comprend le droit pour chaque adhérent d'avoir recours à l'assistance juridique du cabinet d'avocats de la fédération.

Vous pouvez choisir de régler :

- **Par chèque en une seule fois** : établir un chèque à l'ordre du SNUDI FO 92 ;
- **Par chèque en plusieurs fois** : veiller à écrire les dates d'encaissement souhaitées au dos de chaque chèque ;
- **Par virement** : La banque postale - SNUDI FO – SECTION HAUTS DE SEINE -IBAN : FR90 2004 1000 0122 4354 8V02 069

Bulletin à envoyer à : SNUDI FO 92 - 14 rue Paul Bert - 92 130 Issy-les-Moulineaux